DIX PIASTRES PAR AN-Payables six mois d' ance; on ne s'aboune pas pour moins d'un an. Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les rages no soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait consaitre son in-tention par écrit au surpau on L'ABEILLE, huit jours

avant l'expiration du trimestre courant. Les avis se publient en Anglais et en Français et on n'en admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour pix lieures, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions une sera pas limité,

Datance du Iret ou passage s'adresser à TOURNE & BECKWITH.

15 avril no. 28 et 29, Nouvelle Lavée.

POURIAPALACHICOLA—La getiette SPY

POURIAPALACHICOLA—La getiette SPY

Poits Is no 18, Bestey 29; Sarah 39; Anna 23; Rose 25; grande partie de sa cargaison qui est en partie engagée, partira incassamment. Pour balance du fret ou passage à bord, ou à TOURNE & BECKWITH,

14 avril Neuvelle Lavée nou 22 au 20. Neuvelle Levée, nos. 28 et 29, POUR LA VERA CRUZ.

Le brick méxicain bien cenna, GEN. SAN-TANA, capitaine Vanetavoren, Eyent les deux tiers de secargamon anganéa.

La goelette fine voilière A. L. PERDARDA NIA, capitaine D. Depas, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partire incessamment, de font ou naissure ayant de beaux esména-Lemens, s'adresser à bord vis à vis le poteau no. 26, ou à . D. MARSTON. vue Bienville no. 18. 43 avril-4

POUR APALACHICOLA. La guelette WHIG, capitaine Mills, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, plus grande partie de rtira incessamment. rtira incessamment. Pour fret ou passage sa-Nouvelle Levée, no. 28 & 29 -13 Avril POUR LA MOBILIS, (par le fleuve.)

Le paqueboat régulier, goelette BRILLANTE, espitaine Brown, partira incessamment. Pour fret ou passage s'adresser à bord vis-à-vis les maleus, ou à TOURNE & BECKWITH. POUR LE HAVRE.
Le navire NORTH AMERICA, capt. Heath Le navire NORTH AMERICA, cape aparti-nyant latotalité de son chargement engagé, parti-ra incessamment. Pour passage sesiement, syant

de bous enménagemens, s'adresser au capitaine à son bord P. J. TRICOU. 11 avril POUR APALACHICOLALe nouveau paquebot, fin voities, goëlette
WHIG, capitaine Mills, ayant la spius grande
partie de son chargement engagé, partira incensamment. Pour le reste du fret ou passage, ayant de
bons emménagemens, s'adresser à bord, vis à vis les magusons beus ou à TOURNE & BECKWITH,
In ageil
Nile. Levée, nos 28 et 29.

Nile. Levée, nos 28 et 29.

ou 200 balles de cuton, s'adresser à
TH. NCOLET & Co rue Bienville no 26,

Succession de feu Doct. Lewis Hrermann. YOUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Vente Par le régister des testamens—Jeudi 30 avril 1835— En vertu d'un orare de l'ion. Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'expose en vente a l'encan, & la Bourse, encoignure de Chartres et St. Lovis, à midi, pour compte de la suc cession de feu doct. Lewis Heermann, les propriétés foncueres et actions de banque cieaprès décrites, savoir: Un let de terre situé rue de la Levée entre les rues du Canal et de la Douane, mesurant 28 pieds I pouce de face

Le dit lot de terre est vendu sujet à une kypothèque [en

an, payable par quartier. Conditions: 6, 12, 43 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait priement. L'acquéreur devra se charger du paie ment de la surdite hypothèque de \$5,700 avec intérêt, à

avec tous les édifices qui existent sur la dite portion de terrain, circonstances et dépendances, boinée d'un côté par le terrain actuellement appartenant à Misse. Gabriel par le terrain actuellement appartement à Mane. Usbones Villeré, et de l'autre côté par un Berrain appartement à la succession de feue Mane. Desdunes; la dite portion de terre ayant 27 piels 8 pouces de face à la rue Condé sur 120 ayant 27 pieds 8 pouces de face à la rue Condé sur 120 pieds de profondeur des deux côté, en observant que de crai en vente à la Rouvelle Bourse, encoignure des rues du métain aujourd'hui sprantenant à Mine. Gabriel Villeré, 8 pouces de la face de la dire portion de terre, se trouvent occupés par le mur de la maisen que le fes sieur Benis de la Rouvel, père de Mine. Gabriel Ville avait de seise et de vente, comme suit, savoir :

La peneron craceming est ce prus par la mur le la maisen que le fes sieur Bourse de la face de la dire portion de terre, se prochain, à une houre après medi.

Les propriétés mestionnesset décrites dans la dir ordre de saisie et de vente, comme suit, savoir :

Les propriétés mestionnesset décrites dans la direction de profine de saisie et de vente à mei adressé, j'expopour le blanchiesage 812. Pour le blanchiesage 812 en mit de direction du médecin \$7. Pour la bibliothèque à l'usage des élèves prochain, à une houre après mettionnesset décrites dans la direction de suit par la mur de la Rouvel, le fair une de la Rouvel, l'Arpentage, et la Physique, pair vaid ces branches. Nota : tout ait élever sur le dit terrain, en antiespant ainsi sur la terre SIX lots de terre situés dans la ville de McDonough paiement doit se faire par échiestre et d'avance.

SIX lots de terre situés dans la ville de McDonough paiement doit se faire par échiestre et d'avance.

Les parens fourniront eux-mêmes, à leurs enfans, les laistant par conséquent au propriétaire decette portion de de cette ville, et désignée par les nos. 5, 6, 7, 8, 9 et 10 hardes, les livres, et autres choses nécessaires: à moins den bâtir sur la devanture, et n'observant que du obté du certain dépendant de la succession de feue Mme. Desduters de profondeur de la sportion de terre vendue d'abord dans une étendue de 59 pieds en laissant à la dite portion de terrain que 27 pieds de profondeur.

SIX lots de terre situés dans la ville de McDonough paiement doit se faire par échiestre et d'avance.

Le stignée par les nos. 5, 6, 7, 8, 9 et 10 hardes, les livres, et autres choses nécessaires: à moins dans l'âlet mo. 11, sur un plan dressé par Joseph Pilié, qu'ils ne désirent qu'on y pourvoie au Collège, et dans ce cau, il devront déposer, au commencement de l'année, enter les mains du Directeur de l'avance.

Le stignée de profondeur.

Le stignée de profondeur. la dite portion de terrain que 27 pietes 8 posces de face sur 113 piede de profondent.

tambisqu'à cette distunce la dite portion de terre s'élargit

Le lot no. 7, forme l'encoignure des rues Jackson

ces comme sur la devanture. ce en 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à sa tisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à passait paie

3, Un lot de terre situé en cette ville, rue Bourgagu entre les tues St. Louis et Comi, mesurant 37 pieds de face à la rue Bourgogne, sur une profondeur de 97 pieds, ensemble les bâtisses, en bois qui s'y trouvent, consistant en une in tison et des hangards dans la cour.

Conditions de la vente; un quart comptant et la ba-lance à un crédit de 6, 13 et 18 mois en billets endossés à paiement. Cette propriété est vendes sujette à un bail de \$16 par les, qui terminé le 31 octobre prochain, l'acqué-reur des la droit d'annuler le dit bail en domant un cur form le cros. ACTIONS.

88 actions du fonds capital de la banque (d'Orienne d \$100 chaque payées en entier.
6 actions du fonde capital de la Compagnie d'Assuran ces de l'Etat de la Louisiane. Conditions—comptant.
27 mars—30 W FC DUPLESSIS, rés.

E soussigné ayant formé, à compter de ce jour, une société avec Mons. Charles Boudousquie nuera à faire des affaires par commission pou Nouvelle-Orléana, sous la raison "Gallwey P. H. GALLWEY, 31, rue de la Commune 8 avril — Ima

8 avril—In ot, ree or to continue. Livres sterling. A vendre par LAMBETH & THOMPSON, 18, was St. Charles.

LAMBETH & THOMPSON, 18, we St. Charles.
8 avril

Caisses de vin de Bourgogne; 100 caisses
Grund la Rose et vieux St. Julien; 25 caisses
Hernstage blanc; 100 caisses Hoch héuner, Geishenmer et
Branbarger; 200 paniere de Champagne, marque de Tétoile et la couronne, ainsi que porcelaine française, linge de
table et teile à draps, bas de seie, brodures, batistea, cubans, gante &c. à vendre par table et toile a grap-, par bans, gants &c. à vendre par CAZEAUX 4- BIJOTAT.

rue dit Camp no. 36 VERRES-240 ballots assortia, et cuoisis pour le marche du Méxique, consistant principalement en pots à ances, en vertines, verres à boire grands et petits, chandeliers plaqués dec. 30 ballots consistent aussi en caraffes, verre taillé verres do. &c, sujets au tembourse-

ce-150 ballote assortis choisis expreaarche da Mexique, a vendre par JAMES M. CROSBY. rue de Chartres po. 40,

entrepôt de vine rouges de Bordeaux est établi Ces vins sont gurantis france et exempts de tout coups-

Les consommateurs qui feront leur provision à son clioix, sont assurés d'avoir toujeurs les inémes vies et gentaute MEDOC. l'Union de la Louislane. Saisi dans l'affaire ci-dessus. 28 fer-én 3 avril Con-titions comptant.

VARTE PARTIES

A. Gurney contre le bateau à vapour Presson.

OUR DE PAROBRE.—Es verts d'un ordre de l'active et de verte à moi adreusé par l'honorable cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Néuvelle-Ordéans, j'exposerai en vente à le Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louin, en cettajville de 18 mai à une harre de mante.

le 19 mai, à une heure de relevés.
Le batses à vapeur Freedom, son amestilement ainsi que see agrès et apparaux, saisis dess Paffaire ci-dessus. Conditions—comptant.
FRED. BURSON, shérif. comptant, 15 avril Mirsmond, O'Dehigg & ca. et autres contre Alexandre

n'en admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pous pix Lienzs, on moins, pour chaque insertion, le première comptant double.

Les svis dont le nombre d'insertions se sera pes limité, seront publiés juequ'à ce qu'on les arrêts, sux frais de conte publiés juequ'à ce qu'on les arrêts, sux frais de conte publiés juequ'à ce qu'on les arrêts, sux frais de conte publiés juequ'à ce qu'on les arrêts, sux frais de conte de ceisie et de vente à moi adrassé, et du seront publiés juequ'à ce qu'on les arrêts, sux frais de conte de ceisie et de vente à moi adrassé, et du consentement des parties, j'expacérai en vente à la Neuvelle Bourse, ensoignure des rues de Chartres et St. Louis, le mercredi 32 svril content, à midi, 64 esclaves dénous-avis, à des prix raisonnables.

Aueun abonnement pour la campagne ne sera reçu à Houmes-Jupius, 34 ans, 30, Jack, 30; Isaac, més et désignés dans le dit ordre, camme suit, avoir : Houmes-Jupius, 34 ans, 30, Jack, 30; Isaac, 45; Sizeman 35; John 32; Consent 35; Grand Peter 35; Espuis John 32; John 32; Lyudesy 35; Cyrolle arrêts de la carret de contraire, elles resteront à la poste.

POUR LA MOBILE (par le lac.)

sés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 4 avril FRED, BUISSON, shérif.

La compagnie de la Presse è coten à vapeur de la Levée Conditions: 1. 2 at 4 and de crédit en hillstranders.

Conditions en la reputation of the contract of the cont

fondeur. Conditions—comptant.

3 avril FRED. BUISSON, shérif.

ANS LA COUR DE PAROISSE.—Dufour
fières vs. Eugène Montandon.—En vertu d'un ortre de fieri facins à moi adressé, j'espossasi su vente à la
Nouvelle Bourse, encougnure des rues Chartres et Saint
outs annualts sité le seront seront seront vendus conformément aux plans
exposés à la Bourse, et qui seront exhibits au moment de
la vente.

f ne ci dessus. Conditions—comptant,
avril FRED, BUISSON, shérif. Les exécuteurs de M. S. Medrer contre Joseph Burke.

DANS LA COUR DE DISTRICT.—En veitu d'un ordre de sai de et de vente à mui adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure St. Louis et Chartres, mardi 28 avril prochain, à 4 heure de l'appès midi.
Un certain lot de terre situé dans le faubourg Marigny, divisé en deux lots égaux, numéroté sur le plun original 337 et 339, dans l'ilet na. 39, formant d'encoignue des POUR MARSEILLE.

10 avril BOUR MARSEILLE.

12 navire fin votiler A. I. MARGARET pieds de face à la rue Marigny, sur 120 pieds de profondeur, et de face à la rue Marigny, sur 120 pieds de profondeur, et de face à la rue des Bous Enfants, avec les bàtisses et améliorations qui s'y trouvent.

10 avril BOUR MARSEILLE.

337 et 335, sans l'ilet ne. 39, tormant rencoignure urs rues Marigny et Bous Enfants, et messant le sons Enfants, avec les bàtisses et améliorations qui s'y trouvent.

12 Conditions de la vente: 6, 12 et 18 mois de crédit, l'accompany de la vente de face à la rue de Bous Enfants, avec les bàtisses et améliorations qui s'y trouvent.

quereur donnant de bons billets endosses, avec hypotheque sur la proprieté, 28 mare] FRED, BUISSON, sherif.

25 mars] FRED. BUISSON, sherif.
John Rice et Wm. M. Lameth courts Gustavus Schmidt,
OUR DE DISTRICT—on vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis en cette ville, Lundi & mai, & d heure de

l'ap ès midi, La propriété mensionnée et écrite dans le dit ordre de saisse et de vente oumme suit ; savisir : Un certain lot de verre avec les améliorations qui a rouvent, nitué au faubourg Ste. Marie de la ville de la

faveur de la corporation de la Nouveile Orléans] de la Nouvelle Orléans, rue St. Charles, dans l'ilet compris sommede \$5,700, avec intérêt à raison de 6 pour cent par entre les rues St. Charles, Julie, Camp et St. Joseph; le dit lot mesurant au pied américain 85 pieds de i la rue St. Charles, sur 172 pieda 3 pouces de pro fundeux, limité d'un obté par la propriété de M. Le-li et de l'autre par celle de Mde. Duprémont-unisi dan

parlait paiement. 2 arril

FRED. BUISSON, shérik Tous-aint Messy père vs. Antoine Foucher jur.

ANS LA COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de minima de mi ordre de saisie et de vente à mei adressé, j'expo m vente à la Nouvelle Bourse, encoignure des ruer

Les jaups occes wassionnessed decrites dansgia dit ordre les sasios et de weste, comme suit, savoir : SIX lots de terre situés dans la ville de McDonougl

de manière à avoir 30 pieds. I pouce de face et à renfer-ner la maison en briques qui y est construite et qu'en-e la dite ligne de profonieur courant le long du mur extérieur de la dite maison, dans une longueur de 32 pds sur 129 pieds de profesadeur.

4 pouces et demi, se setrécit ensuite de 2 pieds 4 pouces de la la lot no. 3, ferme l'escoignure des rues Market et manière à ne plus laisser à la dite portion de terrain à partir du mur extrieur de la dite matten que 27 pieds 8 pour 112 pieds de profondeur er face à la dernière. Et le lot no. 10, mosure 60 piede de face Marché, sur 112 piede de profondeur. Conditions de la vente : \$770 avec les intérêts, co

tant, la balance payable le 27 février 1836,
3 avril FRED BUISSON, shérif. NOUR DE PAROISSE Samuel Herman & Fils cut trigt. B. et A. Soulié courre les mêmes. En vertu de 2 ordres de fieri facias à moi adressés, il sera vendu en cette ville, à la Nouvelle Bourse, située à l'encoignure des rues St. Louis et de Chartres, le mardt, 21e jour d'aveil prohain, à I beure de l'après midi, les propriétés suivantes

CINQ LOTS DE TERRE contigue, nitués rue St. Ju eph, entre Tchempite ules et Foucher, dans le faubour, Ste. Marie, d'esignée par les nos 1, 2, 3, 4 et 5, et syan es dimensions suiventes, avect. Les lors nes 1 et 2, se touchant mesurant chacun, me-

sure américaine, 24 pieds 13 pouces et 7 lignes de face à la rue St. Joseph, sur 96 pieds 3 pouces de profondeur. Les nos, 3,4 et 5, s'adjeignent aussi mesurant chacun 25 pieds 6 pouces de face à la rue St. Joseph, sur 96 pieds 3 pouces de profondeur; ensemble avec teutes les bitisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, saisis deux les pouresties ci-dessus. Conditions—comptant. F. BUISSON, shérif. F. BUISSON, shérif.

La Bonque de l'Union de la Louisiane va. Peter Ogier.

D ANE LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un
wir de fiari facian à l'Albert facian à

writ de flori facias à moi adressé, j'exposerai en vente à la Neuvelle Bourse, enseignure des cues de Chartres et St. Leuis, en cesse ville, le Masdi 5 stai prochain, à are abige mi

Un sutre cortain let de tarre wo. 9, situé dans le men

Un sutre certain let de terre un. 9, situé dans le même de l'aubourg, mesurant 36 piede 4 peuces de face à la rue Cravier, sur une préférableur de 109 piede (mesure anglaise) cours 2 signes parallèles, herné d'un côté par le lot no. 8, de l'autre ciné par la geografité de Noancte Naverre f, de c. 1., et dans le même d'difices et situation par le let no. 10, encemble les diffices et situation par le let no. 10, encemble les diffices et situation par le let no. 10, encemble les diffices et situation par le serre no. 16, eitsé dans le même feabourg, mestre de la perce de face à la veu Philitique, sur 30 piede 12 pouces du profondeur cert la ligne qui filiapa, sur 30 piede 12 pouces du profondeur cert la ligne qui filiapa de pour les espertents de les confideres et autres amélierations qui s'y trouvent.

Le tous conformément au plan dressé par Joseph Pillié, voyer de la ville, en date du 11 avril 1829, et anment à une acte ca l'unde d'Octave de Armas, notaire public en un acte en l'tude d'Octave de Armas, notaire public en cette ville.

Aussi—63 actions dans le fond capital de la Ban

FRED. BUISSON, sheet.

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTILLET & DELERY. PAR P. 200 and a constant a const à la Bourse Mewiett, l'esclave ci après, dépendant de la successen de leu Alexander Delbommer, sevoir : Joé, Agé de 25 ans, nègre de champ, maronneur. Conditions: la moitié payable le ler mars 1838; et Fau-

e moitié le lermare 4837, en billets endossés à setisfac-

PAR MUSSI & GARIPEL.

N vertu d'anordre de l'honorable cour des Preuves,
dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Or
lésna, en date du 12 mars 1835, il sera condu le lundi 20
d'avril prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett; les eaclaves suivans; pour compte de le succession de feu Jules, Ballos: Sally, Fanny, Mary, Nancy, Charlotte et ses 12 enfans, John Randeiph, Matilda, Bristol, Barney, John-

son, Gnigo, Oliver et Mary. Conditions: payable à 6 et 19 mois decrédit, en billets endessés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paic. ment. Les actes de vente seront passés par Jules Mossy, not, pub. sux frais des acquéraurs.

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

PAR I. MOSSY & GARIDEL.

N vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, en dour la ville et paroisse de la Neovolle Orléans, en dotte du 12 mars 1835, il sera vendu le samedi 9 de mai prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, pour opérer un par-tage entre les sieurs Joseph Dufossat et Basile Beauregard, administrateurs des biens de ses enfans mineurs.

Les proprétés mentionnées et désrites au dit ordre de asisie et de vente, comme suit, savoir :

1. Un lot de terre situé au faubourg Montégut, au bas de cette ville, mesurant 37 piedes de range française, au 81 piedes 10 pouces de profendeur.

3. Un autre côté par calle-du défendeur.

3. Un autre lot de terre consign au précédent, mesurant, plus ou moina, 25 piedes de face à la rue projetée no 1, au propriété du Chavaliser de Reggio, et de l'autre côté par la propriété du Chavaliser de Reggio, et de l'autre contegu au précédent, mesurant, plus ou moina, 25 piedes de face à la rue projetée no 1, au propriété du Chavaliser de Reggio, et de l'autre côté par la propriété du Chavaliser de Reggio, et de l'autre côté par la propriété du Chavaliser de Reggio, et de l'autre côté par la propriété du Chavaliser de Reggio, et de l'autre côté par la propriété du Chavaliser de Reggio, et de l'autre côté par la propriété du Chavaliser de Reggio, et de l'autre côté par la propriété du Chavaliser de Reggio, et de l'autre côté par la propriété du Chavaliser de Reggio, et de l'autre côté par la propriété du Chavaliser de Reggio, et de l'autre côté par la propriété du Chavaliser de Reggio, et de l'autre côté par la propriété du Chavaliser de Reggio, et de l'autre côté par la propriété du Chavaliser de Reggio, et de l'autre côté par la propriété du Chavaliser de Reggio, et de l'autre côté par la propriété du Chavaliser de Reggio, et de l'autre côté par la propriété du la Conditions au faubourg Montégut, à environ un flét de la Presse, mesurant, ée no. 1 et 3, chac de terre situés au faubourg Montégut, à environ un flét de la Presse, mesurant, ée no. 1 et 3, chac de terre situés au faubourg de nois de face à la rue des Grands Hommes, sur 159 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur.

2. Beux lots de terre situés au faubourg de l'autre côté par la propriété du Chavalis de face à la rue des Grands Hommes, sur 159 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur.

3 avril Lot de terre situés au faubourg de l'autre côté par la propriété du la Bours

Louis, en-soute ville, le samedi 9 mai prochain, à I heure de relevée.

La mulâtresse excleve nommée Pauline, saisie dans l'af.

La mulâtresse excleve nommée Pauline, saisie dans l'af. les lots nos. 19, 20, 25, 26, 47, 48, 49, 56, 51, 52 et 56, avec dessus. Conditions—comptant, avril FRED. BUISSON, shérif. Christy, notaire.
Les nos. 19, 20, 25 et 26, presqu'ostièrement défrichés

nesurent chacun un demi arpent de face au lac, et à l'a renue du Copal, nur une prefundeur d'environ sept arpens les nos. 20 et 26 sont des lets d'encoignure. Les lots nos. 47, 48, 49, 50, 51 et 52, formant l'1'et cor ris entre les avenues Hickory, Magnolia, Copal et Sassifras, mesurent chacun, un demi arpent du face à l'avi-nue du Copal sur 3 arpens 90 pieds de profondeur. Et le lot no 56, de forme irrégulière, mesure 5 arpens 159 pieds, sur une des lignes du fond, 4 arpens 160 pieds sur la ligne qui le sépare du no. 57, 3 arpens et 50 pieds de face à l'avesue du Sassafias, deux arpens 5 pieds foce à swenue Rickory, un arpent 132 pieds sur une partie de la ligne quille sépare du no. 53, un arpent 87 pieds sur l'ausre partie de la même ligne, et 2 urpens 150 pieds sur

ligne qui le sépare du no. 54. la rene qui le sépare du no. 54.

Conditions: Les propriétés des faubourgs Montégut et Clourt, payables à un et deux ans; et les propriétés de Lewisburg un tiers à 6 mois du jour de la verte; un tiess au 20 mars 1836, et un tiers au 20 mars 1837; le tout en bibles endonsés à safisfaction et assurés par hyvollèque, et dans le cas que les billets ne seraient pas payés à leur échéance respective, ils po teroni miérêt à raison de 10 pour cent, depuis le jour de l'chéance jusqu'au parfait

Los actes de vente seront passés en l'étude de Ortave d Armas, notaire public, surst que la mise en pussers non, aux 17 west

COLLEGE STE. MARIE.

COMTÉ DE PERRY.—(MISSOURI)

E collège Ste, Marie, dans l'Etar du Missourt, situé

a quatre lieues du Mississeppi, au maileu d'aute campagac, où règne un air pur et salubre, offre par sa situation

es : L'Ecriture, le Français, l'Anglais, l'Espagnol, le Latin, le Grec, les Mathématiques, le Tenue des Livres l'Arpentage, la Géographie, la Philosophie, avec toutes ses partie, la Logique, la Métaphysique, la Physique et la Morale.

La pension du cellège est de \$100 par an. De plus paiement doit se faire par séniestre et d'avance

des effets suivans: Un mateins de 5 pieds 1-2 sur 2 1-2; deux paires de draps; six chemises; six paires de bas; 2 ou silégalist dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode paires de souliers; six mouchoirs de poches; deux hubilioment complets; des couvertures de lit pour l'été, et pour l'été, et pour de ment complets; des couvertures de lit pour l'été, et pour de meigres une posse à dent une de ment complets; des couvertures de lit pour l'été, et pour de meigres une posse à des meigres de meigres Phiver; des peignes; une brosse à dent; un sac pour le linge; un convert de table et quetre serviettes.

chant les progrès des élèves. L'endroit de débarquement pour se rendre au Collège, est Ste. Mary's Landing, sur la rive droite du Mesissippi, est Ste. Mary's Landing, sur la rive droite sun mussissippi, a quatre lieues au-dessous de Ste. Geneviève. M. Davis, qui vient de s'établir à cet endroit, recevra chez lui les é-lèves, et leur fournira les moyens de se rendre au Collège.

Les parens pourront adresser à ce monsieur les effets

Les parens pourront adresser à ce monsieur les effets

Les parens pourront adresser à ce monsieur les effets

rue St. Louis, no 78.

▲ TTENDU que François Dutillet s'est adressé à unci A l'effet d'annuller les cinq cautionnemens suivans

savoir:

10. Un cautionnement sous seing privé, en date du 20 mars 1916, pour la somme de sept mille einq cent piastres, seuscrit per Paul Lanusse et Joseph Tricou, aécurités.

2. Un cautiennement par seus notarié passé pardevant Michael de Awass, en date du 30 janvier 1921 pour la somme de sept mille einq cent phastres, souscrit par Joseph Abat et Dominique Bouligny et Pierre Maspero, sécuri

5. Un cautiomemont par acte netarié passé pardévant Félix de Jermen, en date du 31 janvier 1831 pour la sem-me de luit mille pistites souscrit par Anistrie Duces, et-Notice est dennée par ces présentes à testes

y intéressées, d'avoirà dédurre, periòrit brissé à la social tairerie d'état et ce dans les quatre ving du jours qui sui vront la publication de la présents, les raisens pour les quelles les dits cautionnement ne versient mas iffes et annullés ainsi que les hypothèque qui en résul-

A vender par.
FORSYTH, GOODWYN & C.

XCHANGE on PARIS for sale by
mar 31

W NOTT + Co.

AROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Etat, de la Louisiane—A tous ceux que cela peut concerner, saiut: Qu'il seit connu que attendu que William Prançois Jones demeurant en la ville de la Nouvelle Orléans, a'est concessé moi W.F. C. Duplersis, Register des testaments, dens et spour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, et ex officio Greffier de la Cour des Nouvelle Oriens, et ex officio Greffer de la Cour des Preuves, dans et pour la dite ville et paroisse pour pablier et annoseur conformément 4 un acte de la législature de se la cour de la législature intitulé "Acte peur confirmer les titres des noquéreurs aux entes judiciaires". Approuvé le 10 mars 4534, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner qu'es verts d'un ordre ou décret rendu par l'honorable de la la cour des Preuves, dans et la la la cour de Preuves, dans et la la la cour de Preuves, dans et la la la cour de la Nouvelle Oriens dans la pour de ville et parsisse de la Nouvelle Oriens dans la pued s'un consiste de la la cour de Preuves, dans et la la la cour de la Nouvelle Oriens dans la pour de ville et parsisse de la Nouvelle Oriens dans la pour de ville et parsisse de la Nouvelle Oriens dans la pour de ville et parsisse de la Nouvelle Oriens dans la pour de la la la cour de Preuves de la la la cour de la la la cour de la on et hypothèque jusqu'à parfait parement.

PAR TRICOU, DOMINGON & GANONGE.

PL's ret véndu Vendreni, ier, mai, à midi précis, à la Bourse de Hewlett, si elle n'est pas vendue à l'amia-ble l'ici à cette époque, it négresse MARIE, africaine; à gée d'environ 40 ans, blanchisseure et repasseurs, garantie des vices et maladies prévus par la loi.

\*\*Justification de l'en Paul Lacour Dubourg, et sur le petition le de François Baulet, son exécuteur testamentaire; le dit vices et maladies prévus par la loi.

\*\*Justification de l'environ 40 ans, blanchisseure et repasseurs, garantie des feu Paul Lacour Dubourg, et sur le petition le de François Baulet, son exécuteur testamentaire; le dit vices et maladies prévus par la loi.

\*\*Justification de l'environ 40 ans le de l'environ 40 ans l'environ 40 ans l'environ 40 ans l'environ 40 ans l'environ 40 a

Avoit :

Description de la propriété d'après le transfer judiciaire.

Le lot no 14 attenant au lot no 13, et mesurant 31 pdg et pouces 2 lignes de face à la rue Annonciation par 100 pieds de profoséeur, entre lignes parallèles, et borné dans le vonce par le lot no 18, adjugé à William F. Jones pour le prix de suite trente pastres.

Le lot me la attenant ou let no 14 et mesurant 32 pieds

Le lot me la attenant ou let no 14 et mesurant 32 pieds

fayette, rue de la Levée, entre les rues devise et Jo-

de face à la rue Anaonciation, par 160 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et borné dans le fond par le ter-rain no 18 adjugé à William F. Jones pour le prix de huit cett suivante quire pietres. cent soixante quinze plastres.
Le lot no 16, atten nt au lot no 15 et mesurant 3t pieda

Le lot no 17 attenaut au lot no 16 et mesurant 32 pieds de face à la rue Annonciation, sur voo piede de profou deur, entre lignes parallèles et face à la rue Edouard, et borné dans le fonds par le terrain no 48 adjugé à William F Jones pour le pars de milletroiscents vingt cinq piastres, Conditions de la vente: Un, deux, et trois ans de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque

A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir qualques réclamations contre les lots de serre ci-dessus décrits, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret en jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, est de toute autre irrégu-liarité ou illégulité dans l'estimation, l'avis ou le temps et de toute autre irrégule mode de la veste ou pour toute autre cause quelconque, sont par les p-ésentes citées d'avoir à dédaire dans trente jours, à dater de la publication du présent avia dans les papiers publics, les raisons pour lesquelles la veste ainsi talta, ne serait pas approuvée et homologuée, comme le de-

En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le Scosa de la dite Cour des Preuves, ce 9e jour d'avril 1935. avril—Ips W. F. C. DUPLESSIS régister. II svrib—I pa

M. F. C. BUPLESSIS régister,
M. TAT DE LA LUUISIANE—Cour de Paroisse
M. Poar la Paroisse et Ville de la Nouvelle Orléans—
L'Etat de la Louisiane; A tous ceux que ces présentes conce ment,—Salut: Attendu que Baptiste Azarette, ayant
achoté à une vente faite par le Shérit de la paroisse d'Orlicans, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au groffier
de cette Cour, où la dite vente fait enrégnatrée le 16c. jour
de mans de l'après 1824 sour un avis conferentes à un de mars de l'année 1834, gour un avis conformément à un acre de la Législature de l'État de la Louisiane, estitulé Acte pour confirmer les titres des acquércurs aux ventes judiciaires que approuvé le 10 mars 1834. Qu'il soit con u, et toules personnes entéressées sont par ces présentes mamées au nom de l'Etst de la Louisiane et de la Cour de l'aroisse, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en ci-aséquince d'un défaut de forme dans l'ordre, decret ou le jugement de Cour, en vertu duquel la vene a été faite, ou de toute irrégularité ou illegalité dans l'estimation, l'avis en le temset le mode de vente, on pour

l'estimation, l'avis es le temset le mode de vente, on pour l'une autre cause que cestique, de Yaire voir dans trente jours la datir de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne sersit pas confirmée et homologuée.

La dite projecté Vut vendus par le shémistique dit, le 13e-jour de mars de l'année 8835, en verte d'un décret de cet-le Cour rendu le Ytle, d'octobre de l'année 4834, dans l'affaire de l'aptiste Azarette—No. 7753—du Dicket de cette Cour de l'annelle vente la dit Rantiste Azarettus è est rendu Cour, à laquelle vente le dit Baptiste Azarette s'est rendu cquéreur pour le prix d- \$4000 complant.
Description de la Propriété d'après le transfer Judiciaire.

Un certain let de terre situé su laubourg Marigny, ayant 30 piede (mesure française), face à la rue des Grands Hommes, sur 120 pieds de profondeer sur la rue de l'Union, ainsi que les batisses qui a'y trouvent."

Donné sous une main : le Sceau de la Cour de Paroisse de la Paroisse et Ville de la Nouvelle Or-

iosse de la ratifisée et ville de la riquivèle Or-léans, à la Nouvelle Oriéans, ce second jour de mars de l'année de N. S. Is35, et la 59e, année de l'indépendance des Ersts-Unis d'Amérique. 10 avril—3 ARMAND l'ITOT, greffler. COUR DES PREUVES-Paronse d'Uricans-Etat OUR DES PREUVES—Paromae d'Orienna—Etat de la Louisiane—A tous ceux que cela peut concernance—Salut: qu'il soit commi que attenda que Jose Jacques Jaudot demeurant en la ville de la Nouvelle Oriéans, a'est adressé à moi W F C Duplessis, régister des tostaments, dans et pour la Paroises et la ville de la Nouvelle Oriéans, et ex officies geoficr de la Gour des Preuves, dans et pour la dite ville de Paroises, pour publier et annonces conformément à un Aete de la Législature, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes Judiciaires" la prouvé le 10 mars 1834, avia est per le présent donné, à lous ceux queccla past concerner qu'en verte d'un ordre raison 36 6 pour cent par an, payable par quartier indéLa maison est vendue sujette à un bail (à raison de 
\$1.31 par mois) qui terminera le 1er novembre proclain.

\$1.31 par mois) qui terminera le 1er novembre proclain.

\$1.32 par mois) qui terminera le 1er novembre proclain.

\$1.33 par mois) qui terminera le 1er novembre proclain.

\$1.34 par mois) qui terminera le 1er novembre proclain.

\$1.35 par mois) qui terminera le 1er novembre proclain.

\$1.35 par mois) qui terminera le 1er novembre proclain.

\$1.35 par mois) qui terminera le 1er novembre proclain.

\$1.35 par mois) qui terminera le 1er novembre proclain.

\$1.35 par mois) qui terminera le 1er novembre proclain.

\$1.35 par mois) qui terminera le 1er novembre proclain.

\$1.35 par mois) qui terminera le 1er novembre proclain.

\$1.35 par mois) qui terminera le 1er novembre proclain.

\$1.35 par mois) qui terminera le 1er novembre proclain.

\$1.35 par mois) qui terminera le 1er novembre proclain.

\$1.35 par mois) qui terminera le 1er novembre proclain.

\$1.35 par mois) qui terminera le 1er novembre proclain.

\$1.35 par mois) qui terminera le 1er novembre proclain.

\$1.35 par mois) qui terminera le 1er novembre proclain.

\$1.35 par mois) qui terminera le 1er novembre proclain.

\$1.35 par mois) qui terminera le 1er novembre proclain.

\$1.35 par mois) qui terminera le 1er novembre proclain.

\$1.35 par mois) qui terminera le 1er novembre proclain.

\$1.35 par mois) qui terminera le 1er novembre proclain.

\$1.35 par mois) qui terminera le 1er novembre proclain.

\$1.35 par mois) qui terminera le 1er novembre proclain.

\$1.35 par mois) qui terminera le 1er novembre proclain.

\$1.35 par mois) qui terminera le 1er novembre proclain.

\$1.35 par mois) qui terminera le 1er novembre proclain.

\$1.35 par mois) qui terminera le 1er novembre proclain.

\$1.35 par mois) qui terminera le 1er novembre proclain.

\$1.35 par mois) qui terminera le 1er novembre proclain.

\$1.35 par mois) qui terminera le 1er novembre proclain.

\$1.35 par mois) qui terminera le 1er novembre novembre erite, a did offort en vente à l'encan, par le mour Joseph rearpentier un des encanteurs de la ville et Paroissi

la Nouvelle Orléans, et aéjugée au dit Jean Jacques Jandot, comme étant le dernier et le plus hout enchérisseus Description de la propriété d'après le transfer Judiciaire, Un lot de torre situé à l'encoignure des rues Bourbon e Hôpital avant 61 pieds 7 pouces sur la rue Bourbon, et piede 9 pouces sur la cue de l'Hôpital (mesure americame) avec les ratusses qui sont desses, adjugés à M. Jean Jacques fandot, pour six mille deux cent vingt cinq piastres.
Conditions: \$2500 psyable le 19 vani prochaia, et le res e & 6, 19 et 18 mois de crédit, à partir du même 18. Le

out en papier endossé à satisfaction et hypothèque jus qu'à parfait paiement. aver quelques réclamations contre le lot de terre et les bâ-tisses ci-dessus décrits, en conséquence d'un défaut de for-me dans l'ordre, le décret ou jugement de la Cour, en vertu r; des peignes; une brosse à dent; un sac pour le dater de la publication du présent avis, dans les papiers pu-; un convert de table et quante serviettes.

Sièce les raisons pour lesquelles la vente sins faite, ne sera v.

pas approuvée et homologuée, comme le demande le dit

eof nę seni En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le Sceau de la dite Cour des Preuves, ce jour de

qu'ils voudront envoyer à leurs enfans.

Tente communication adressée au Ptésident, actuellement M. Odin, ou à M. Devenport, sgent du Collège, et a moi W. F. C. Buplessis, régister des testamens dans et pour la proisseeut à ville de la N. Orléans, et ex officie attention particulière.

Nota.—Les lettres adressées su Président du Collège àinsi qu'eru élèves, doivent être affranchies.

N. B.—M. Jo. Paquin, membre de l'établissement est maintenant à la Nouve le Orlèuns, et partira pour le Collège three des acquéreurs aux ventes Indicaires approuvé maintenant à la Nouve le Orlèuns, et partira pour le Collège vera le 21 avril prochein. Les parens qui désirent y Sampson Hossman est devanu l'acquéreur des ceptayans maintenant à la Nouve le Orléuns, et partire pour le Collège evers le 21 avril prochain. Les parens qui désirant y placer leurs enfans, ou envoyer quelque chose à ceux quit y sont déjà, sont priés de s'adresser à la paroisse, au Rév. L. Moi, ou à l'Evèché, à M. Joe. Paquin, ou à M. Joe Paquin, ou à M. Joe

David.

Description des esclaves—Jemina alias Maime, négresses

Maime, négresses agée d'environ 32 ans, et ses deux enfans mulatres, Maius ou Vinesse, agé de 3 sus et 6 mois, et Eley agé de 18

La considération de la vente ci-dessas faite audit sieur Sempsen Blossman, était \$800, dont moitié comptant et la balance à 6 mois de crédit en billete endossés à satisaction portant hypothèque spéciale.

A ces causes, toutes personnes qui ent eu pourraient

avoir quelques réclamations contre hadits esclaves ci-dessus décrits, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la Cour, en voitu du-3. Un exitionnement paracte notarié pardevent Pélis l'ordre, le décret ou jugement de la Ceur, en versu du-de Armes, en date de 43 avril 1827 pour la somme de huit milleminatres avec Antonio Ducres et Charles Delèry, ac-de la vente su pour seute autre cause que jenque, sont alégalité dans l'estimation, l'aviseu le temps et le mode de la vente ou pour soute autre tregularité ou de la vente ou pour soute autre cause quelconque, sont parfes présentes citées d'avoir à déduire dans trente jéstra à dater de la publication du présent avis, dans les pariers publics, les raisons pour lesquelles la veste ainsi faits, de serait pas appreuvée et homologuée, cemme le démande ledit acquéreur.

Succession de feu Samuel Frazer.

ABOISE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Ven-Denné sous ma signature et le scesse de lifetat à la Nouvelle Oriéans, le 25 févrer 1935 et de la Nouvelle Oriéans, le 25 févrer 1935 et de la Nouvelle Oriéans, le 25 févrer 1935 et de la Nouvelle Oriéans, le 25 févrer 1935 et de la Nouvelle Oriéans, j'expose-rent la l'ence, pour compte de la succession de neuf.

E. D. WHITE.

Par le gouverneur.

MARTIN BLACHE.

27 mars

SAIN.DOUX.

Hereine de sain dous ferme, qualité supporte de sain de sain de sain dous ferme, qualité supporte de sain de sain dous ferme, qualité supporte de sain de sai

rue de la Douane, ne 2.

1

VENTES A L'ENCAN.

PAR NEWTON, HOTCHEISS & Co. Vente de biene fonds de grande valeur. ERCREDI 22 avril, à midi, il sera vendu'à

PA Bourse de l'Areade, rue des Magasins, pour clure un compte, les propriétés suivantes:

10. 8 lots de terre de valeur situés dans la ville de profondeur. Les lots nos. 21 et 22, dans l'islet no 12, mesurent chacun 31 pieds I putice de face à la rer en contrôle de leurs compagnies et le remettront rue Guiffee, sur 123 pieds 7 pouces de profondeur. es lets sont situés sur terre haute, et dans une des plus belles rues de la ville de Lufsyette

fayette, rue de la Levée, entre les rues Adelis et Jo séphine, (voir le plant mesurant 25 pieds de foce à la Levée, 24 pieds 9 pouces 3 4 sur l'arrière, et 185 pds 10 pouces 2 ligaca de profondeur dans la partie basse, et 182 pieds 8 pouces 1-2 dans la partie haute-Li Le lot no 16, atten nt au lot no 18 et mesurant 37 piede le pieces à lignes de face à la rue Aononciation par 100 lieu proprièté a été louée \$360 l'année dernière, et piede de profondeur entre lignes parallèles, et boiné dans fonds par le terrain no 18, adjugé à William F. Jones pour le prix de mille pias res.

Le prix de mille pias res.

Le propriété de valeur située à l'encaignure des la propriété de la propr

rues Nouvelle Levée et Hunter, sur l'arrière de la presse à coton d'Orléans, avec les améliorations qui s'y trouvent, mesurant 77 piede 6 pouces de face à la rue de la Levée, sur 79 pieda de profondeur dans la rue Hunter, et 96 pieda dans la partie basse. Cette propriété située dans une partielle issante de la ville equiert de jour en jour plus de valeur.

50. Sorgante du sorgante-des tonnesus de grani qui se trouvent sur les lieux ei dessus désignés, et qui unt été achetés dans l'intention de bâtir des magasin sur le dit let.

60. Un lut de terre de grande valeur, avec une me son en bois à deux étages (fuite pour deux ménages itué à l'encoignure nord des rues Edouard et Magawins, faubourg Lacourse, mesurant 38 pieds 10 poupouces de profondeur dans la rue Edouard, 70. Un lot de terre de valeur, avec une bonne mai-

et 7 lignes de fices à cette dernière rue, sur 37 pieds 10 pouces et 5 lignes de profundeur dans la rue Orange ; cette propriété, moyenment une suble dépense

province de famille, ou point d'en faire une belle résidence de famille, ou prierait un bon loyer-Bo. Un lot de terre contigu à la propriété ci-des-ma-décrite mesurant 30 pieds de face à la rue d'Orange, var 105 pieds 9 pouces 5 lignes de profor Plus, l'actions au find capital de la Presse à Co-

on d'Orléans. Pour conditions voir les bills. La rente des propriétés ci\_dessus, sera sans réser re. Immédiatement sprès la vente-de ces propriétés, l sera vendu su même lieu, l'esclave HENRY. agé d'environ 23 ans, excellent domestique, bon valet et perruquier, entièrement garanti-

son maître ne le vend que parcequ'il n'a plus besoin d sen vervices.
CHARLOTTE, ågée d'environ 36 ans, excellent minimière, parle français et anglais, blanchisseuse e repauseuse du premier ordre, depuis 12 aas dans

Ces esclaves seront vendus à 6 mais de crédit pour des billets endossés à satisfaction, et hypothèque Les actes de vente seront passés pardevant Wm. J Lewis, notaire public. PAR JOS. LE CARPENTIER

VENTE POSITIVE DUNE BELLE PROPRIETE. 🖫 sera vondu Mardi, 28 avril 1835, à midi précis, la Bourse de Hewlett:
Un lot de terre situé roe de l'Hôpital, entre les rues Vieille Levée et Condé, ayant 34 pieds 2 pouces de face à la rue de l'Hôpital, sur 150 pieds de profondeur (mesure rançaise) avec la maison et dépendances qui y existent Conditions: 1 et 2 ans de crédit, en bill te endussée

satisfaction, evec hypothèque speciale jusqu'à parfa-L'acte de vente sera passe pardevant Cartile Polloci notaire public, aux frais de l'acquéreur Cette propriété qui est avantageusement située, se tros-vant près de la Levée et de la Banque des Citoyens, sers vendus à la plus haute enchère, ann de cière un compte.

PAR T. MOSSY & GARIDEL EUDI 23 du courant, il sera veudu, à midi, à la Bo

7 John, agé d'environ 44 ans, bon sujet, il bois quelque

9 Apellon, agé d'environ 14 ans, créole, bon sujet, char 9 Abraham, agé d'environ 35 ann, nègre de confiance

10 l'elycarpe, agé d'environ 30 ans, créole, bon suje £1 Jim, ågé d'environ 25 ans, bon sujet, bon à tout, 18 James, ågé d'environ 15 ans, créole, ben sujet, char-

43 Bob, azé d'environ 30 ans, bon snie 14 Alexie, 4zé d'environ 47 ans, ayant une bernie. 15 Yudy, ågée d'environ 25 ans, bon sujet, négrete 16 Kitty, ages denviron 30 ans, 17 Hannah, agée d'environ 55 ans, cuisinière pour

egres, elle boit quelquefois.
18 Anna, agée d'environ 40 ans, maladif, 19 Mary, agée d'enviroe 15 ans, bon snjet, et fils de As 20 Maria, agée d'environ 13 ann,

21 Sillah. A zee d'envirou 30 ans, bon sujet, avec soi 22 Henra, fibs. 23 Mary, Agée d'environ 30 ans, bon sujet.
24 Taby, fille de Mary, Agée de 13 ans.
25 Alliance, 2 Agée d'environ 37 ans, bon sujet, ce
26 Antoine, 3 nière, acconcheuse, son fils de 7 ans.
27 Julie, agée d'environ 55 ans, an peu folte.

ditione de la vente : un an de crédit, en billets 🖥 ssés à satisfaction et hypothèque Les actes de vente setont pas-és aux frais des acquéreur ches M. Féraud, notaire public. Ro avril

AROISSE D'ORLEANS—Cour des Progres L'tenduque Louis Seré a présenté une pétition à le Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curarelle à la succes sion vacante de feu Josephu Tajonar décédé intestat: Avia est par le présent donné à tous ceux que vela peut concernet, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il no servir pas fait droit à la dite pétraion.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSES, régister. 15 avril UCRE—52 boncauta de sucre d'Attakapar, lère qua lité, an débarquement du bateau à vapeur Fox, à ven dre par DUCROS de MORPHY, 6 avril rue la Nile Levée, as 26.

TAT DE LA LOUISIANE—Cour du le. district judiciaire.—Irving J. Hershell va. ses créans diers.—Attenda que Irving J. Herschell, déhiteur insolvable, actuellement désens, en conformité avec l'acta pour vourr un seconne des débiteurs insolvables létenus, et pour en obterrir le bénéfice, a présenté as pétition et cédule à la cour du ler. District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane. Avis est par le présen donné aux <del>créanciers</del> du dit pétitionnaire, et ils son cités à comparaître par devant la dite cour, jeudi, le Mame, jour du mois d'avril, à 10 heures du matin, pe y déduire les raisons pour lesquelles la prière du dit pétitionnaire ne serait pas accordée et pourquei il ne serait pas élargi.

Par ordre de l'hon. Charles Watts, juge de la dit cour, le 7me, jour d'avril, l'an de noire seigneur 1835, 9 avril-20 J. L. LEWIS, greffier. Bureaulu Chemin à Coulisses de la Nouvelle Orléans et à

demande ledit acquereur.

En foi de quot, Py ai appoet ma eignature et le secau de ladite Cour des Preuves, oe enzième jour du mois d'avil A. p. 1835. 13 av 4 W. F. C. DUPLESSIS, rég.

Buccession de feu Samuel Frazer CONFORMEMENT au provisions de la 4me, vection de la la Cempagnie d'Assurances de l'Atlantique, rue du Canal depuis 10 heures A. M. jusqu'à 2 heures P. M. et resteont ouverts tens les jours, les dimanches exceptés, perdest l'espace de 30 jours

Per ordre de la direction. L. E. GENERES. COTONNADE BLANCHE 4 ECRUE N débarquement du navire Orléans, de New York, 20 balles cotonnade écrue,

Convenable pour les marchés mexicains, et à ve LEGENDRE & SAMORY. no. 45, ree Toulouse. ABLE—Un chargement d'environ 300 barris de nable reçu et à vendre par W E et R MURPHY. LEGION DE LA LOUISIANE.



Areunira le Dir du matin, sur la Pisce d'Armes, pour magesuvrer hors d Une distribution de vertouches et de gargous

lies sur la Place d'Armes. Les commandans devront faire une inspection rigon-Les chefs de corps sont charges de l'axécution du pré Par ordro-da brigadier général J. B. Plauché, commandant la Légion.

31 mars CLACES ET SORBETS. GUACES ET BURBEAD.

ES encouragements que j'ai reçu l'année dernière de l'avous, mesdames, m'ont engagé à choisir un local où je peurrai, quelque fui l'état du cisl, vous recevoir et vous distribuer ces glaces et ces sorbets si doux, si salutaire pendant les chaleurs de l'été; ma maison n'au a rien qui annelle un self accesses d'este denné que me nique house house. pendant les chaleurs de l'été; ma maison n'au a rien qui rappèle un calé, car rien m'y sera donné que ue puisse boire une femme; elle ne sera qu'un lieu de réunios où l'on aimetra à se rendre, parceque sout y rappètera les lieux du bon ton qu'à Paris les dames visitent toujours avec plaisir.

Outre les glaces et les sorbets nous avons rassemblé pour la varieté tous les doux besuvages, comme groseniés amagians. It monutes our pensande et les suics de lous gazeases, limonades gazeuses, orangeade et les sucs de lous les rafraichissans. I Nous ouvrirons dimanche, 12

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN A COULISSES DE LA NOUVELLE OR-LEANS ET CARROLLTON.

DES propositions aesont reçues au buresu de la compagnie, jusqu'au 15e d'avril, pour la censtruction d'un Hôtel à Carrollion. Des propositions séparées pour la construction est le, et pour la fourniture des matériaux et la construc

de la compagnie, rue Baronne. Par ordre da bureau, 8 avril— L. F. GENERES, sécretaire, BUREAU DE LA COMPAGNIE JU CHEMIN A COULISSES DE LA NELL. ORLEANS A CARROLLTON.

VIS-Les livres de souscription de cette co sun en briques d'un seul étage, qu'habitait autrefois le général Ripley, sitté à l'encoignure nord des rues la Compagnie d'Assurances d'Atlantic, rue Canal, à 10 Orange et Religiouses, mesurant 105 pieds 9 pouces heuras du matin. pour reçevoir des souscriptions pour la et 7 lignes de fices à cette desnière rue, sur 37 pieds halance du montant de fond capital. Cuoq piastres par acfron peront exigérs en souscrivant. Les livres resteront ouverts sous la surintendence

directeurs de la Compagnie com D. F. BURTHE, nibusanes. L. MILLAUDON, \_

13 vri) ... 30 E Banque de la Bourse

Acis des Commissionnaires. incorporer la Banque de la Bourse de la Nouvell Oriéans", approuvé le 1er avril de cette année. Les seuseig: és commissionn, tres nommés par le dit acte d'incorporation font savoir par ers présentes que le livra de souscription sera ouvert rue de Chartres no. 7, Lundi

et Dimaniones excepses controlled in mai survant, in lacivement.

Commissionnaires. JOHN HAGAN. LUCIEN HERMANN
NATHANIEL DICK, O. PRITCHARD,
MAUNSEL WHITE MAUNSEL WHITE

OMPAGNE DE BANQUE ET DU GAZ DE LA NOUVELLE ORLEANS. Avis des commissaires AVIS est publiquement donné par la poccession les livres de souscription au fonds capital cette compagnie seront ouverts sous la surintendence des commissatres sonssignés dans cette ville à l'encoi grare des rues du Canal et Royalc, fundi. Il mai 1835, et que conformément à la charte, ils resterent

James H. Caldwell,
Thomas Banks
Jishua Baldwen,
Jishua Baldwen,
J. R. Sterrett,

A L'ENSEIGNE DE LA BOTTE D'OR ECU par différens arrivages, et à vendre au maga sine des soussignés : Belies butte en veau, cousues et clouées, cuir de vos

AVIS TTENDU qu'Evariste Lauve et Patro naminone Gai ard, executeurs testamentaires de feu Edouard Lauve de la ville de la Noivelle Oriéans, se sont adressés à moi pour faire annules l'obligation hypothécaire de deur la commentaire a signée par le de Edouard Lauve TTENDU qu'Evariste Lauve et Pierre Raimond mille eine cent mastres, signée par le de Edouird Lauven sa qualité de capitaine du port de la Nouvelle Oriéan e deux mars mil huit cent trente trois, conjointement ave

dans la cinquiente menvième sonée de l'indépendace des Etate-Unis.

8 avril-30 sectétaire d'atat ES soussignés, successeurs de M. A. Lafaye, an noncent respectucusement au public qu'ils comptent faire l'enverture de feur établissement de rostsurant et café sudi 16 du courant. Il sera situé comme il l'était précé deminent dans la rue d'Orléane, vis à vis la Selle de Spectacle, et sera incessemment pourvu de toutcequ'il y

Les soussignés osent espérer que la confiance qu'ils oi su mériter, lorsqu'ils conduissient le susdit établissemes pour le compte de leur prédécessour, lour mériters de soi was departonage du public.

He profitent de cette occasion pour unnemer qu'ile pe

\$10 DE RECOMPENSE. Partie maronne de chez le soussigné, encoignure de la Levée et Madisson, no. 104, la négrosse nommée la OSA ou ROSSE, âgée de 45 ans, taile d'environ 5 pieds, de nation congr. Elle avait à son départ une robe d'indiseane, parle français, anglais et espagnol. La dite négrosse appartenait à M. Joseph Leases de cette ville. La récompense ci-da-à la personne qui la rambara se soussi la personne qui la personne qui la rambara se soussi la personne qui la personne

Partie marronne de chez le sonssigné defuis deux meis et dems, la négresse LUCY, eméricaine, âgée d'environ 20 ans, taile ordinaire, peau très noire, et grosse gorge, elle était vétue lors de son départ d'une robe de cotonnade e d'an mouchoir de couleur à éa tête, elle vand hat bituellement du lait. On suppose quielle se tiente de la couleur de coule

and les parages du faubourg Ste. Marie. Les capitaines e navires et autres, sont avertis de ne pas lui do sous poine d'être poursuivis solon les lois de l'Etat. L a à la geole.
GABRIEL LEBRETON DESCHAPELLES.

10 avril -3ps, 1 psl P

Mrs. MARCUS & CO., ont l'honneur d'am an public qu'ils viennent de monter un établisseme dans le geure français, pour blanchir le linge et en en lever les taches, sans l'usage d'acide, en le rendant de

Ils seent espérer l'encouragement du public pe Pordre qui règnera dans les distributions et le linge, ce qui évitera la perte et le changement. Venant en ville tous les landes, les personnes qu désireront prendie des arrangemens avec eux, son priées de donner leur adresse ches M. Gauthisc,

D. AUGUSTIN, side de cum

les rafraichissans. I Nous ouverions reservations reservations. I Nous ouverions. I nous confiscult.

tion seront requises.

Un plan et spécifications peuvent être vus au bures

J. KOHN,
H. G. SCHMIDT,
JN. NICHOLSON,
H. L. CAMMACK,
R. M. CARTER.

CARTER.

Par ordre de la direction. L. M. GENERES Secretain

20 d'avril, et que ce dir livre restera ouvert tous les gruss (res Dimanches excepté) cuire fes heures de 10 du matin,

THOMAS BARRETT, PETER DEBUYS, SAML J. PETERS.

ouverts tous les jours, excepté les dimanches, pendan trente jours, entre dix heures du matin et deux de l'après-midi.

T. C. Cash, Wm. D. buys. George M. Lee.

marin; souhers et escarpins de vesu cousus, de de touteu descriptions pour enfans, un arsortiment complet de bio lequins et sculiers pour dames et enlans, à ver dre par 11 avril Wm. HOLMES & en.

le deux mara milituit cent trente troir, conjointement avec Thomas Copping, comme carrior. Il est deune avis par les présentes à tous ceux que cela peut concerner, de déduire par écrit, au burceu du secrétaire d'Ébat, dans les quatre uingt dix jours qui suivront la dernière publication officielle du présent averissement, les raisons pour lesquelles la dite obligation hypothécaire ne agrait nan raude et annu ée.

erait pas rayée et anna éc. Donné sous ma signarere et le scesu de l'état, à la Nil-Orléans, ce six d'avril mil huit cent trence eing, s (Signé,) E. D. WHITE Par le Gouverneur MARTIN BLACHE,

(confire signe)

Ma profitent de cette occusione.

dront des apprentis pour la cutame.

DUPUIS \$ DOUYAIS.

sus sera payée à la personne qui la ramènera se sou gué ou la fera enfermer dans la geole. 16 avril—8 FRANCISCO VERDE. VINGT CINQ PLASTRES DE RECOMPENSE.

ESSIVE à la française, blanchissage et repas général ; en face le pont du bayou St Jean, ma son de M. P. Leroux,

la plus grande propreté possible, sons en altérer ggalité Le bel emplacement qu'ils occupent les metten même de satisfaire à toutes les demandes.

cuifieur, rue de Chartres, encoignure Jefferson, P. S. Mrs. Marcas & Co, prendrout égulement errangemens pour des apprentis. Parril-